

# CRÉDIT-ADAPTATION

UNE SOLUTION POUR  
**S'ADAPTER**  
AUX CHANGEMENTS

## LE CRÉDIT-ADAPTATION, C'EST QUOI ?

Le Crédit-Adaptation sert à soutenir financièrement les formations spécifiques que vous organisez pour vos travailleurs dans le but de les maintenir à niveau ou de développer leurs compétences.

### VOS AVANTAGES

Vous bénéficiez de conseils de spécialistes et obtenez une intervention forfaitaire horaire par travailleur de :

- 9€ pour les PME<sup>1</sup>;
- 6€ pour les autres entreprises<sup>1</sup>.

Ces forfaits horaires sont portés respectivement à 10€ et 7€ si votre entreprise est située dans une zone de développement<sup>2</sup>.

La subvention est plafonnée à 80.000€ par entreprise et par période de deux ans et ce, dans les limites budgétaires fixées annuellement.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Être une entreprise ayant au moins un siège d'exploitation en région wallonne de langue française à l'exception des ASBL ;
- Suivre une formation spécifique concernant **au minimum 3 travailleurs ou intérimaires** occupés au moment de la formation dans l'entreprise et **liée à l'une des situations suivantes** :

Remise à niveau, des compétences, polyvalence ou changement de poste de travail

Utilisation d'un nouvel outil, de nouvelles méthodes de travail

Mise en place d'un système de management de la sécurité, de l'environnement ou de la qualité

Système de réduction ou d'aménagement du temps de travail autorisé par le Ministre fédéral de l'Emploi

Adaptation à toute mutation industrielle, organisationnelle ou technologique<sup>1</sup>

## VOS ENGAGEMENTS

- Vous fournissez tous les documents qui attestent de la formation ;
- Vous vous soumettez aux contrôles que le Forem juge nécessaires pour constater la réalité des formations ;
- Vous vous engagez à maintenir au minimum 80% de l'effectif global d'emploi de votre entreprise pendant la période de formation.

## POUR QUELLE DURÉE ?

**Maximum 150 heures** de formation en moyenne par travailleur réparties sur une période de **1 an minimum** et de **2 ans maximum**. Cette période débute à la date d'accusé de réception de la demande initiale.

### PLUS D'INFOS ?

- Prenez contact avec votre conseiller.
- 0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.
- [www.leforem.be](http://www.leforem.be), sur la page « [Crédit-Adaptation](#) ».

### EN PRATIQUE

Toute demande doit se faire avant le début des formations auprès du service Crédit-Adaptation.  
Le document de demande est disponible sur [www.leforem.be](http://www.leforem.be), page « Crédit-Adaptation ».

1. Renseignez-vous auprès d'un conseiller pour connaître les conditions à respecter ou rendez-vous sur [www.leforem.be](http://www.leforem.be)  
2. Voir conditions sur [www.leforem.be](http://www.leforem.be)